

**PROCOLE SANITAIRE  
OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT  
DE LA PISCINE DISTRICALE DE FAULQUEMONT  
A COMPTER DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2020**

Version 1 du 06 septembre 2020

Piscine districale de Faulquemont  
Rue de la piscine 57380 Faulquemont  
Téléphone : 03 87 00 46 00 – 06 70 95 41 86  
Courriel : piscine@dufcc.com – l.hypolite@dufcc.com  
District Urbain de Faulquemont

## Table des matières

I.	CONSIGNES SANITAIRES A METTRE EN ŒUVRE PENDANT L'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT ..	3
A.	Organisation générale .....	3
B.	Ouverture et organisation .....	3
C.	Gestion du public et règle de distanciation.....	4
D.	Gestion des activités .....	4
E.	Hygiène, nettoyage et désinfection des locaux .....	5
F.	Mesures à l'attention du personnel de l'établissement .....	5
G.	Mesures à l'attention des usagers .....	6
H.	Rivière rapide, jets massant et bain à remous .....	6
I.	Pataugeoire .....	6
J.	Dispositions techniques particulières concernant l'eau des bassins .....	7
K.	Aération – ventilation.....	7
L.	Scolaires (écoles primaires et collèges).....	7
II.	Annexe.....	8
A.	Protocole spécifique de nettoyage et de désinfection .....	8

# I. CONSIGNES SANITAIRES A METTRE EN ŒUVRE PENDANT L'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT<sup>1</sup>

## A. Organisation générale

-Un protocole spécifique de nettoyage et de désinfection des locaux et des équipements est établi en se basant sur les recommandations de l'Agence Régionale de Santé Grand Est<sup>2</sup>, en annexe.

-Affichage de la signalétique relative aux règles à respecter par les usagers en matière d'hygiène, gestes barrières et distanciations physiques à l'entrée de l'établissement, dans les locaux sanitaires et aux bureaux des M.N.S. (à proximité des bassins).

-Information auprès du personnel de la piscine districale de Faulquemont des mesures d'hygiène et de distanciations physiques et à l'usage des équipements de protections individuelles.

## B. Ouverture et organisation

-Les horaires d'ouverture sont fractionnés dans la journée pour permettre un accueil différencié du public. Viendront s'intercaler des phases de désinfection plus poussées.

-L'accès aux caisses sera fermé une heure avant la fin de la séquence d'ouverture en cours.

-Evacuation des bassins trente minutes avant la fin de la séquence d'ouverture.

---

<sup>1</sup> Ministère chargé des sports, *Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives post-confinement lié à l'épidémie de covid-19*, du 02/09/2020

<sup>2</sup> ARS Grand Est, *Réouverture et fonctionnement des établissements de bain en Grand Est*, du 02/06/2020

## C. Gestion du public et règle de distanciation

-Matérialisation des règles de distanciation dans le hall d'accueil.

-Afin de mieux gérer les conditions sanitaires, la Fréquentation Maximale Instantanée réglementaire est diminuée de 20 %, soit une recommandation d'une FMI Covid-19 au maximum à 80 % de la FMI réglementaire.

A partir du 07/09/2020 et pour une durée indéterminée, il sera autorisé **300 personnes dans l'établissement (personnel inclus).**

-Traçabilité des entrées dans l'établissement en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

-Dans le hall d'accueil la zone d'attente après la caisse est aménagée de manière à garantir le respect des règles de distanciation.

-Le port du masque est obligatoire dans tout l'établissement jusqu'au douche, y compris dans les vestiaires collectifs pour toute personne de onze ans ou plus.

**-Pour les cours collectifs adultes types aquagym, aquatonic, natation adultes... le port du masque est obligatoire jusqu'à la sortie du pédiluve.**

-Le port du masque n'est pas obligatoire durant l'activité sportive.

## D. Gestion des activités

-Reprises des cours collectifs enfants et adultes en respectant les consignes suivantes :

- 5m<sup>2</sup> par baigneur de surface de baignade dans le bassin sportif soit **50 participants,**
- 4.5m<sup>2</sup> par baigneur de surface de baignade dans le bassin multifonctions soit **25 participants.**

## E. Hygiène, nettoyage et désinfection des locaux

-Respect du protocole spécifique de nettoyage et de désinfection des sols et des surfaces ainsi que des installations sanitaires et des équipements.

*Protocole spécifique en annexe.*

-Contrôle de la bonne application des règles d'hygiène et de distanciations physiques imposées par la piscine districale de Faulquemont par ces agents.

-Le matériel de prêt est désinfecté au moment de sa restitution.

-Un casier sur deux est accessible.

-L'utilisation des sèche cheveux demeure déconseillée vu le risque de propagation du virus.

-Les portes d'entrées sont maintenues autant que possible ouvertes.

-Les couvercles des poubelles à bascule sont retirés afin de limiter tout contact.

-Les files d'attentes seront situées à l'extérieur de l'établissement.

## F. Mesures à l'attention du personnel de l'établissement

-Solutions hydroalcooliques à disposition pour la désinfection régulière des mains, téléphones, écrans plexiglas, claviers et souris, terminaux de paiement.

-Mise à disposition pour l'ensemble des agents de la piscine de masques antiprojection (type masques chirurgicaux), de visières de protection, de gants à usage unique, de solutions hydroalcooliques et de savon pour se laver et désinfecter les mains.

-Le port du masque de protection est obligatoire.

-Privilégier le paiement sans contact.

## G. Mesures à l'attention des usagers

-L'apport de matériel de nage est autorisé, il devra être nettoyé et désinfecté avant l'arrivée dans la zone de baignade.

Pour les palmes, seules les palmes de type « Zoomer » (petites palmes) sont autorisées.

-Respect des règles de distanciation et des gestes barrières dans tout l'établissement.

-Respect du POSS et du règlement intérieur.

-A l'entrée dans l'établissement, retrait des éventuels gants de protection et lavage des mains avec une solution hydroalcoolique (mise à disposition dans le sas d'entrée et à proximité de l'entrée « scolaire »).

-Une seule personne ou famille autorisée à la caisse.

-Privilégier le paiement sans contact.

-Douche savonnée et passage dans le pédiluve sont obligatoires.

-Respect du sens de nage.

## H. Rivière rapide, jets massant et bain à remous

-Rivière rapide et jets massant accessibles et en fonctionnements.

-La configuration spatiale ne permettant pas le respect des règles de distanciation le bain à remous est fermé.

## I. Pataugeoire

-L'accès à la pataugeoire est limité à une famille à la fois.

## J. Dispositions techniques particulières concernant l'eau des bassins

-Le taux de chloration sera augmenté est maintenu dans la fourchette haute des normes en vigueur : entre 0,8 et 1,4mg/L de chlore actif<sup>3</sup>.

## K. Aération – ventilation

-Aérer les locaux plusieurs fois par jour (portes et skydomes) :

- Avant l'ouverture de l'établissement,
- Entre chaque séquence d'ouverture.

## L. Scolaires (écoles primaires et collèges)

-Accès et sortie de l'établissement par la porte « scolaire ».

-Nettoyage et désinfection des vestiaires collectifs et douches collectives après chaque passage de classe en respectant le protocole spécifique de nettoyage et de désinfection.

**-Les élèves dispensés restent dans leurs établissements scolaires.**

-Accès à la zone de baignade par les douches collectives hommes et sortie par les douches collectives femmes.

-Lors de l'accès à la zone de baignade les classes se dirigent derrière le petit bassin (le long des baies vitrées) pour venir s'asseoir à l'espace repas.

-Départ de la zone de baignade : les classes se rassemblent sur la plage centrale (entre le bassin sportif et bassin ludique) pour se diriger vers les douches collectives femmes.

-Un parent accompagnateur maximum par classe en école élémentaire, il attendra à l'espace repas.

Pour les écoles maternelles, le nombre de parents se fera en fonction de l'aide jugée nécessaire par l'enseignant.

-Douche obligatoire avant la baignade et autorisée après.

---

<sup>3</sup> ARS Grand Est, *Fiche 1 Recommandations techniques*, du 02/06/2020

## II. Annexe

### A. Protocole spécifique de nettoyage et de désinfection

*Protocole élaboré à partir de l'« Annexe 1 : protocole de nettoyage et désinfection des sols et surfaces »<sup>4</sup>*

-L'entretien des sols de l'ensemble des locaux, des plages des bassins, des murs est réalisé au moins une fois par jour suivant le protocole habituel :

- Du lundi au vendredi de 6h00 à 10h30,
- Le samedi de 6h00 à 10h00 et de 17h00 à 19h00.

-Aérer les locaux pendant et après les opérations de nettoyage.

-Maintenir les portes ouvertes autant que possible afin d'éviter les contacts sur les surfaces.

-L'utilisation de l'aspirateur à poussière de la marque Karcher, modèle T15-1 muni d'un filtre H.E.P.A. est autorisé.

-Une désinfection est réalisée après chaque séquence d'ouverture au public pour les zones fréquemment touchées : poignées et loquets de porte ; interrupteurs ; robinets d'eau des W.C. ; douches et lavabos ; vestiaires et cabines de change ; mains courantes, rampes d'escaliers et échelles de bassin ; portiques et tourniquets de la zone d'accueil ; parois de plexiglas ; transat.

-Pour la protection des agents réalisant le nettoyage avec désinfection des locaux :

- Porter un masque de protection et des gants imperméables à usage unique,
- Réaliser un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon avant d'enfiler les gants et lorsqu'ils sont retirés,
- Après le nettoyage :
  - ✓ Jeter les gants et les remplacer par une nouvelle paire au besoin,
  - ✓ Retirer et jeter le masque protection une fois les opérations de nettoyage et de désinfection complétées.

-Le nettoyage et la désinfection sont réalisés avec de l'**Apesin Clean Bacto** conforme à la norme virucide EN 14476, **concentré à 0,5%, temps de contact 15min.**

---

<sup>4</sup> ARS de Bretagne, *Protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des établissements de bain*, du 12/05/2020